Recensement des élevages non commerciaux de volailles

Suite à la détection sur la commune de BOE de volatiles positifs influenza aviaire (H5N1) hautement pathogène, un rayon de 5 kms est sous surveillance accrue (carte). Si vous détenez des volailles ou oiseaux captifs dans ce périmètre, veuillez vous déclarer **IMMEDIATEMENT**

soit en Mairie soit sur le site :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R4462